

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1756 - 4 mars 1993 - 6 F

D 1756 EL SALVADOR: LES ALÉAS DE L'ÉPURATION DE L'ARMÉE

Après douze années d'une guerre civile sanglante, la paix est devenue effective le 15 décembre 1992 (cf. DIAL D 1736). Avec plus ou moins de retard, les différents points de l'accord de paix du 16 janvier 1992 sont en voie d'application. Le seul qui fait encore problème est celui de l'épuration de l'armée, traité par une commission *ad hoc* prévue dans l'accord de paix (cf. DIAL D 1660). Cette commission ayant présenté ses "recommandations" sur le problème, à savoir des mises à l'écart et des mutations pour 223 officiers, le président Cristiani s'était engagé à les mettre en oeuvre par lettre du 29 novembre 1992 au secrétaire général de l'ONU.

Mais l'"Ordre général n° 14" du 31 décembre 1992 portant sur plusieurs centaines de mutations ne concernait aucun des officiers de la liste de la commission d'épuration de l'armée. Un communiqué de presse des Nations unies du 1er janvier 1993 ayant relevé le fait du non accomplissement des engagements du président de la République d'El Salvador, le gouvernement salvadorien révélait l'existence d'une annexe secrète à l'Ordre général n° 14 de l'armée: il y était question du sort de 76 des officiers portés sur la liste de la commission d'épuration de l'armée.

En réalité, le président Cristiani est l'otage du haut commandement de l'armée radicalement opposé à toute "punition" pour violations graves des droits de l'homme. La surprise politique majeure a été de découvrir que, dans des négociations discrètes avec le gouvernement, les anciens guérilleros du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) étaient disposés à transiger sur la question - autrefois majeure pour eux - de l'épuration de l'armée. En fait foi le communiqué du comité politique du FMLN qualifiant la proposition présidentielle de renégociation de l'épuration de "premier pas dans la bonne direction". On apprenait par la même occasion que certains dirigeants du FMLN en avaient profité pour obtenir un certain nombre de "compensations matérielles et financières"... La division guette déjà le nouveau parti issu du FMLN.

Devant le grave malaise créé par cette situation, le conseil supérieur de l'Université centro-américaine publiait le 7 janvier 1993 la longue déclaration ci-dessous dont l'impact a été très important. Rappelons, pour la compréhension des choses, qu'il s'agit de l'université jésuite de San Salvador, profondément marquée par l'assassinat de son recteur et de cinq autres jésuites en novembre 1989.

Note DIAL

L'ÉPURATION DE L'ARMÉE N'EST PAS NÉGOCIABLE

Le 15 décembre dernier, le gouvernement et le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) ont considéré l'affrontement armé comme formellement terminé; depuis lors, El Salvador jouit d'une paix officiellement déclarée. Pour y parvenir, les deux parties ont apuré - plus formellement que réellement - le contentieux des engagements en suspens. La complexité de certains de ces engagements, concrètement l'épuration de l'armée, a conduit les parties à poursuivre les négociations sur la meilleure façon de mettre en oeuvre les accords passés. La résistance des militaires, l'insécurité du président Cristiani et les divisions internes du FMLN ont fait que l'épuration comme telle est devenue objet de négociation.

Devant ce fait qui met gravement en danger un des points fondamentaux de l'accord de paix (1) et compromet donc l'avenir démocratique d'El Salvador, l'Uni-

versité centro-américaine "José Simeón Cañas" se voit dans l'obligation de déclarer que, même si la complexité du processus de pacification rend nécessaire la poursuite des négociations, tout n'est pas négociable, et certainement pas l'épuration de l'armée.

1. L'épuration ouvre une nouvelle crise

Le président Cristiani n'a pas pu mettre en oeuvre les recommandations de la commission *ad hoc* (2), ainsi qu'il s'y était engagé auprès du secrétaire général des Nations unies par une lettre datée du 29 novembre 1992. Cette violation de l'accord s'est soldée par une nouvelle crise. D'après un communiqué de presse des Nations unies du 1er janvier, les mutations de personnel militaire arrêtées dans l'"ordre général" du 31 décembre 1992 "ne sont pas conformes aux recommandations de la commission *ad hoc* sur l'épuration de l'armée concernant les passages au cadre de réserve et les affectations d'une liste spécifique d'officiers". En effet l'ordre en question ne contient que des changements de routine, 376 avancements et 3 renvois pour des officiers poursuivis en raison de délits étrangers à la liste de la commission *ad hoc*.

Devant cet inhabituel avertissement des Nations unies, le président Cristiani a ajouté une annexe à l'ordre en question en proposant - selon diverses sources - l'expulsion de l'armée pour les 76 chefs et officiers demandés par la commission *ad hoc* dans les termes suivants: 19 par renvoi administratif (sur offre de démission ou parce qu'ils auront été convaincus de démissionner), 4 par renvoi disciplinaire, 36 resteront à la disposition du haut commandement (ils continueront dans l'armée, mais sans aucune affectation), 8 occuperont un poste diplomatique à l'étranger (sans renvoi), 8 demeureront à leur poste jusqu'en mai 1994 et 1 fera l'objet d'un traitement spécial.

Au cours du processus de cessation de l'affrontement armé, le président Cristiani s'est plié aux pressions des militaires pour éviter l'épuration. Il a fait des propositions inacceptables pour les Nations unies. Ensuite il en est pratiquement venu à négocier l'épuration avec le FMLN. Sous la pression de l'avertissement du secrétaire général de l'ONU et sûr que la brèche ouverte dans l'unité du FMLN lui serait favorable, Cristiani a choisi de défier ouvertement les Nations unies, une nouvelle fois, en allant jusqu'à mettre en danger la poursuite de l'aide financière de la communauté internationale, concrètement des Etats-Unis.

Contraint de jouer le respect des accords, le président a ouvertement reconnu que s'il menait l'épuration à son terme, ainsi que le stipule l'accord de paix, il provoquerait dans l'armée une crise difficile à maîtriser. Même si les conditions d'un coup d'Etat n'existent pas, le président avance d'éventuels actes d'insubordination. Aussi, pour préserver la stabilité de la nation, Cristiani se refuse-t-il à épurer l'armée comme convenu.

Le président espère que sa proposition sera reçue par les Nations unies et par la communauté internationale, alors qu'elle est inacceptable du fait qu'elle entre en contradiction flagrante avec l'accord de paix et avec le dernier réajustement opéré fin novembre 1992. La démobilisation et le désarmement du FMLN, tout comme sa transformation en parti politique, sont conditionnées à l'épuration de l'armée. Les Nations unies ne peuvent donc accepter cette proposition sans se discréditer, étant donné qu'elles se sont engagées à garantir l'épuration en échange de la dissolution de la structure militaire du FMLN.

Les Nations unies ne peuvent pas non plus accepter de modifier un aspect aussi important du processus de pacification, même s'il s'agissait d'une demande des deux parties; car l'accord de paix étant signé, les parties ne sont pas habilitées à renégocier l'épuration. Celle-ci est dépendante, non plus de ce qui convient

ou non au gouvernement et au FMLN, mais bien de ce qui convient au peuple salvadorien. En être arrivé au point extrême de penser que les parties sont investies du pouvoir extraordinaire de négocier selon leurs convenances de l'heure est l'une des graves conséquences d'une négociation menée le dos tourné au peuple et d'une épuration traitée de manière confidentielle.

En conséquence le peuple salvadorien doit exiger des parties l'épuration de l'armée dans les termes stipulés dans l'accord de paix, étant donné que la proposition gouvernementale n'est pas fidèle à ce dernier ni ne constitue "*un premier pas dans la bonne direction*", ainsi que l'affirme le FMLN.

La communauté internationale doit exiger le strict accomplissement de l'accord et maintenir fermement sa promesse d'aide économique à El Salvador en fonction de son respect de l'accord de paix. C'est tout particulièrement le cas des Etats-Unis dont le gouvernement, en raison de son poids spécifique sur la politique salvadorienne, doit maintenir que son aide économique, en particulier celle bénéficiant directement au gouvernement, dépend de l'épuration de l'armée comme l'a souligné le vice-président Quayle à San Salvador le 15 décembre.

2. L'épuration n'est pas négociable

L'épuration de l'armée n'est pas négociable, tout comme n'est pas non plus acceptable l'annexe à l'ordre général du 31 décembre 1992. Ceux qui, au sein du FMLN, soutiennent l'une et l'autre chose commettent une erreur historique grave, car ils admettent la possibilité du non respect d'une disposition clé de l'accord de paix.

L'argument de la stabilité nationale est important et il faut en tenir compte sérieusement, sans pour autant tomber dans le piège tendu par l'armée et consistant à faire croire que la transition démocratique dépend d'elle pour une bonne part. L'expérience du passé apporte la preuve du contraire.

L'une des équivoques les plus graves de l'échec du mouvement réformiste du 15 octobre 1970 (3) a été de le faire entièrement reposer sur une armée dont on ne connaît pas suffisamment le degré de corruption ni le réseau complexe de ses relations avec la classe dominante. L'armée d'aujourd'hui est la même que celle de 1979, avec la circonstance aggravante que celle d'aujourd'hui, après onze ans de guerre, est responsable des plus grandes et plus systématiques violations des droits de l'homme. En 1979 on a cru ingénument pouvoir édifier avec l'armée d'alors quelque chose de nouveau, mais sans rompre avec ses hommes et avec ses pratiques quotidiennes. Le résultat a été catastrophique: la situation, loin de se régler et de s'améliorer, n'a fait qu'empirer (4). A l'heure actuelle, il n'y a aucune garantie permettant de penser raisonnablement que, en la matière, le résultat sera différent.

La raison en est simple mais radicale. Il n'est pas possible de construire quelque chose de nouveau avec une armée créée et formée pour défendre un système opposé à ce qu'on veut lui imposer. D'ailleurs c'est ce système, soutenu et défendu par l'armée, qui a corrompu celle-ci à un point inimaginable. De même qu'en 1979 l'armée n'a pas réussi à être l'acteur principal des réformes, car telles n'étaient pas sa mission ni sa formation, de même aujourd'hui ne peut-elle être l'acteur de la transition démocratique, vu que la Constitution ne l'y autorise pas.

En conséquence, pour reprendre la pensée d'Ellacuría, "*refaire l'expérience, même avec les correctifs nécessaires, serait franchir une étape inutile, du moins pour ce qui est de l'obtention définitive d'un nouvel ordre social. Nous ne doutons aucunement qu'il y ait des éléments sains dans l'armée actuelle. Mais les événements ont montré que l'institution militaire est allée au-delà des bonnes inten-*

tions de ces éléments" (ECA, 1980, 377-378, 916). Cet avertissement d'I. Ellacuría doit être reçu car il est le fruit de l'expérience. A deux reprises, avec le projet de transformation agraire et le coup d'Etat d'octobre 1979, les militaires ont fait la preuve de leur incapacité à procéder à des changements radicaux (5). A cela peut s'ajouter l'assassinat du recteur et des autres martyrs de l'Université centro-américaine, qui croyaient en la fiabilité du cordon militaire déployé autour de l'université au moment de l'offensive de 1989 (6). S'ajoute surtout l'obstination de l'armée à défendre ses innombrables violations des droits de l'homme, présentées comme d'inévitables débordements de la guerre, quand elle ne les a pas dénaturées en en faisant des exemples de courage héroïque.

3. Les avantages de l'épuration

L'épuration est une première rupture avec l'armée du passé, et un précédent de ce qui peut l'attendre demain si elle ne respecte pas les droits de l'homme. Une rupture radicale est historiquement nécessaire, car la permanence dans l'armée d'officiers - ceux de haut rang surtout - qui violent les droits de l'homme et sont responsables de crimes de droit commun contribue en fait à renforcer l'impunité. Il en est de même en ce qui concerne la corruption, quand on la laisse se développer dans un corps qui devrait se distinguer par son honnêteté et le sens du service désintéressé de la nation.

Créer un précédent est également une nécessité car la nouvelle promotion d'officiers qui va remplacer les actuelles n'est aucunement, de par sa formation et son expérience, synonyme de garantie du strict respect de la Constitution et du droit international. Il faudra attendre plusieurs années pour que les militaires formés selon les nouveaux principes aient le contrôle de l'armée. C'est pour cela que l'impact de l'épuration peut avoir valeur d'exemple pour les futures promotions d'officiers attendant leur tour.

La résistance offerte à l'épuration par le haut commandement de l'armée est une preuve supplémentaire de la nécessité d'un précédent, par manière de rupture avec le passé. La proposition du président Cristiani signifie que l'armée dispose encore d'un pouvoir suffisant pour empêcher toute épuration. En d'autres termes, un groupe restreint de hauts responsables militaires qui contrôlent l'armée dispose d'un pouvoir de veto sur les décisions du président de la République. Il s'ensuit que l'armée continue d'avoir en fait voix délibérative, ce qui est à l'évidence anticonstitutionnel. Avec une telle structure de pouvoir, le coup d'Etat est parfaitement inutile. Pratiquement, l'image qui prévaut pour le président de la République est celle d'une sorte de "prisonnier" de l'armée.

4. Les méfaits de la non épuration

Négocier l'épuration et accepter la proposition présidentielle ce serait trahir les victimes des crimes de guerre, tombées dans la lutte contre le militarisme; renier les dirigeants des organisations de droits de l'homme, engagés depuis plus d'une décennie jusqu'au don de la vie pour leur défense, dans des conditions des plus hostiles; et tromper les membres de la commission chargée de l'épuration qui, en dépit de limitations évidentes, ont fait un travail admirable.

Négocier l'épuration de l'armée c'est ouvrir la porte à une négociation similaire pour une neutralisation du rapport de la Commission de la vérité (7). Effectivement, des pressions sont déjà exercées sur les membres de la commission pour qu'ils suppriment de leur rapport les noms des commanditaires et des exécutants des violations des droits de l'homme. Les membres de la commission ne doivent pas permettre que la raison d'Etat l'emporte sur la vérité et la justice.

Le simple fait de négocier l'épuration montre le peu d'avancée qu'a fait El Salvador dans sa détermination puisqu'un groupe restreint de chefs militaires de

haut niveau prétend convaincre le pays que sa stabilité ne peut être garantie que sur la base du mensonge et de la dissimulation. Dire la vérité et en assumer les conséquences a toujours été facteur d'insécurité en raison, précisément, de la réaction de ceux qui jouissent de l'impunité et que la vérité dérange et pique au vif. L'accord de paix entend inverser cette dynamique, raison pour laquelle il est essentiel que l'épuration soit mise en oeuvre dans les termes prévus, comme premier pas pour mettre fin à l'impunité. Il est également essentiel que le rapport de la Commission de la vérité soit élaboré en fonction de l'engagement de ses membres envers la vérité et la justice, libre de tout conditionnement d'ordre politique.

Si, dans les circonstances actuelles optimales (engagement envers la société salvadorienne, envers les Nations unies et envers l'opinion internationale), on ne parvient pas à obtenir la subordination effective du pouvoir militaire au pouvoir civil, il faudra en tirer la conclusion qu'il n'existe aucune base objective pour une avancée en matière de démilitarisation, de renforcement de la société civile et de démocratisation.

Certes la guerre est finie et nous entreprenons de nous réconcilier, mais la réconciliation nationale ne peut passer par-dessus la vérité. Il n'y aura pas de réconciliation tant que les responsables ne reconnaîtront pas leurs crimes ou qu'on ne les contraindra pas à les reconnaître. En cette heure historique il est essentiel de reconnaître et de ne pas nier les crimes les plus insensés. Il faut pardonner, mais seulement après avoir pris connaissance de la vérité et rendu justice. Non point avant - avec amnisties ou négociations précipitées, comme d'aucuns s'y emploient aujourd'hui - car cela ne serait d'aucun bénéfice pour le pays.

Faite comme il convient, l'épuration n'a aucune raison d'être une offense à la dignité des intéressés. Ceux-ci peuvent toujours quitter l'armée en tout respect et en toute discrétion. Mais l'armée comme telle n'a encore donné aucun signe de repentir ni de conversion à la démocratie. Au contraire, elle persiste dans l'omnipotence et dans le discours autoritaire. C'est cette absence de conversion qui rend l'épuration d'autant plus nécessaire.

5. La vérité n'est pas négociable

Dans toute cette affaire, le FMLN ne s'est pas comporté de manière claire et cohérente. Il ne fait aucun doute que le FMLN a osé négocier l'épuration. Ce faisant il a commis une grave erreur et occasionné un dommage considérable au pays et à lui-même, au point de faire apparaître au grand jour une division dans ses rangs.

Par ironie du sort, le manque de fermeté du FMLN dans le problème de l'épuration l'a rapproché d'autant des positions de l'ARENA (8) et des hauts commandements de l'armée, et écarté des autres forces sociales et politiques. Deux des dirigeants du FMLN (9) sont prêts à accepter comme épuration la proposition de Cristiani en échange de terres à haut rendement, de protection de l'Etat pour leurs dirigeants, d'une augmentation considérable du fonds destiné à la réinsertion civile de leurs cadres et d'un accès aux médias.

Négocier l'épuration au prix de compensations financières, c'est ouvrir la porte aux pires vices politiques dont nous avons tant souffert: la subornation, la corruption et les intrigues sur le dos du peuple. Un parti qui négocie la vérité et la justice sur les cadavres de dizaines de milliers de victimes ne peut jouir d'aucune crédibilité.

Le FMLN n'a pas à profiter des erreurs du gouvernement pour obtenir des biens particuliers. Sa position sur l'épuration n'est pas fidèle à l'accord de paix.

Il ne donne pas de la sorte un exemple de respect de la parole donnée; pire encore, il désoriente le peuple salvadorien et tue l'espoir d'un peuple qui voyait en lui une voie vers la justice et un symbole de morale et de dignité. Le FMLN doit sérieusement reconsidérer sa position. Le peuple l'exige et il est encore temps.

En mauvaise politique le pragmatisme devient une nécessité. Il conduit à négocier les principes et, dans le cas d'El Salvador, la viabilité même d'un avenir nouveau. Le réalisme, lui, s'en tient à la réalité historique et ne négocie pas le seul fondement susceptible de constituer un nouveau principe d'action pour l'avenir des masses.

Négocier pour un profit personnel, c'est poser un principe d'oubli des masses et c'est se rapprocher dangereusement de la tentation d'égoïsme et de la corruption. Etre favorable à la non épuration de l'armée et, pire encore, à ce que les militaires les plus coupables de violations des droits de l'homme soient "récompensés", c'est dire au pays que la vérité et la justice sont des choses inaccessibles.

Le pragmatisme n'est pas innocent. A l'inverse, agir sur la base de principes dans les moments décisifs est bénéfique. Saint Paul déclare qu'on ne peut jouer avec la vérité car les maux qui en résulteraient sont terribles: la manifestation de la colère de Dieu, l'aveuglement du coeur et l'obscurcissement de la vérité des choses.

La vérité n'est pas négociable. Sans elle, El Salvador ne guérira jamais. Avec elle, dût-elle faire momentanément souffrir, viendra la santé du corps et de l'âme du peuple, lui qui souffre de faim et de mort, mais aussi d'indignité, de mépris et de mensonge. Le peuple salvadorien veut la vérité et il l'attend. Ainsi l'a déclaré le secrétaire général des Nations unies dans son discours du 15 décembre: *"Les Salvadoriens ne pourront laisser le passé derrière eux qu'après que la vérité sur ce passé ait été manifestée au grand jour."*

Le Conseil supérieur de l'Université
San Salvador, le 7 janvier 1993

(1) Cf. DIAL D 1660 (NdT).

(2) Sur la création et les fonctions de cette commission, cf. DIAL D 1660 (NdT).

(3) Cf. DIAL D 583 et 598 (NdT).

(4) Cf. DIAL D 689 (NdT).

(5) Cf. DIAL D 420 et 526 (NdT).

(6) Cf. DIAL D 1444, 1450, 1452 et autres (NdT).

(7) Sur la création et les fonctions de cette commission, cf. DIAL D 1594 (NdT).

(8) "Alliance républicaine et nationale", parti gouvernemental (NdT).

(9) C'est le cas en particulier de Joaquin Villalobos, ancien commandant de l'ex-Armée révolutionnaire du peuple (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441